

Ce programme scientifique entre dans le cadre du DPC.

UNION-FMC, organisme agréé par l'OGDPC, vous propose de valider votre DPC en participant à la Journée Scientifique organisée par le GHIF le 15 juin 2019 et de recevoir, si vous êtes **médecin libéral**, une **indemnisation** de l'OGDPC (dans la limite de votre budget annuel alloué par cet organisme).

Comment procéder :

SI VOUS ÊTES MÉDECIN LIBÉRAL

A - INSCRIPTION

1. **Créez** votre espace personnel **sur le site** : <https://www.mondpc.fr> (si ce n'est déjà fait). Vous devez fournir votre RIB et votre n° RPPS ou n° ADELI
2. **Inscrivez-vous** dans votre espace au programme DPC
 - Dans votre espace personnel OGDPC, cliquez sur « recherche programme » dans la colonne de gauche
 - Indiquez la référence programme OGDPC (premier item)
 - Cliquez sur rechercher (en bas de page)
 - Cliquez sur session N° 19931900038
 - Cliquez sur s'inscrire (en bas de page)

B - RÉALISATION

Votre programme de DPC proprement dit comporte **3 étapes** :

- Etape 1 dite « non-présentielle » : phase d'auto évaluation des pratiques individuelles à partir de critères référencés
- Etape 2 dite « présentielle » : votre participation pleine et entière à la session validant votre DPC du 15 juin 2019 (émargements indispensables par demi-journée)
- Etape 3 dite « non-présentielle » : identique à la phase 1
- Un formulaire d'évaluation et de satisfaction vous sera soumis

C - VALIDATION

- UNION-FMC adressera à l'OGDPC, au conseil de l'Ordre et à vous- même l'attestation finale de validation de votre DPC
- Vous recevez de l'OGDPC votre indemnisation par virement bancaire
- En validant votre DPC sur ce congrès vous bénéficierez d'une indemnité
- Le budget alloué par l'OGDPC à chaque médecin libéral est limité par année civile.

SI VOUS ÊTES MÉDECIN SALARIÉ OU HOSPITALIER

Nous vous invitons à contacter UNION-FMC par mail : direction@union-fmc.com, qui vous informera des démarches à suivre afin que nous validions, si vous le souhaitez, votre DPC.